

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2025

---

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -  
(N° 1641)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

N° CD38

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Pochon, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----  
**ARTICLE 12**

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'un mois »

les mots :

« de trois mois ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le délai d'un mois pour réaliser la synthèse de la participation du public est trop court et ne permet pas d'analyser correctement les observations, ni les réponses éventuelles des maîtres d'ouvrage. Cet amendement propose de porter ce délai à trois mois pour garantir une meilleure qualité démocratique et un véritable dialogue avec la société civile.